

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. 1 page 332 : « Une République fondée sur un pouvoir présidentiel »

Doc. vidéoprojeté : « Manifestation contre les violences faites aux femmes »

- En 1988, François Mitterrand est réélu pour un second mandat de sept ans. Il reste quatorze ans à l'Élysée, un record sous la V^{ème} République (régime démocratique au sein duquel le chef de l'État, appelé Président de la République, est élu par les citoyens). Elle s'enracine dans le temps : elle est le deuxième plus long régime de l'histoire de France depuis 1789, après la III^{ème} République. Cette stabilité n'a pas empêché de nombreuses réformes institutionnelles afin de surmonter certaines crises.
- Depuis la fin des années 1980, la société française est agitée par de nombreux débats. Face à l'islam, devenue la deuxième religion de France, la laïcité a été réaffirmée, non sans controverses. Pour faire reculer les inégalités femmes-hommes, la France a adopté la parité, avec des résultats mitigés. Le modèle familial a profondément évolué, en s'ouvrant aux couples de même sexe, non sans tensions.
- **Problématique : Problématique : Comment la V^{ème} République s'est-elle réformée pour s'adapter aux nouveaux enjeux politiques et sociaux depuis 1988 ?**

I. Un régime qui s'adapte pour assurer sa stabilité

A. De fréquentes alternances politiques

Doc. vidéoprojeté : « Un régime politique en évolution »

Doc. vidéoprojeté : « La deuxième cohabitation »

Doc. vidéoprojeté : « La fin du septennat et de la cohabitation »

- Réélu en 1988 pour un mandat de sept ans, François Mitterrand connaît une deuxième cohabitation (1993-1995). En effet, dans un contexte de récession économique et d'affaires de corruption visant le pouvoir socialiste en place, l'opposition RPR-UDF remporte une très large majorité à l'Assemblée nationale et Édouard Balladur devient Premier Ministre.
- En 1995, Jacques Chirac (RPR), est élu Président de la République, à l'issue d'une campagne qui a vu le Premier Ministre Édouard Balladur se présenter aussi pour la droite. En 1997, Jacques Chirac provoque la dissolution de l'Assemblée nationale dans l'espoir de renforcer et de souder sa majorité mais l'élection est remportée par la gauche et Lionel Jospin (PS) est nommé Premier Ministre. C'est la troisième cohabitation (1997-2002).
- Pour éviter une nouvelle cohabitation (situation institutionnelle paradoxale dans laquelle le Président de la République ne dispose pas d'une majorité parlementaire derrière lui et est obligé de nommer un Premier Ministre d'un parti adversaire), une réforme constitutionnelle réduit de 7 à 5 ans la durée du mandat présidentiel et place les élections législatives juste après les élections présidentielles : c'est le quinquennat. Depuis 2002, la France n'a plus connu de cohabitation mais continue d'expérimenter l'alternance (situation dans laquelle des partis appartenant à des courants politiques différents se succèdent au pouvoir) lorsque François Hollande (PS) succède à Nicolas Sarkozy (UMP) en 2012 et lorsqu'Emmanuel Macron (LREM puis En Marche !) succède à François Hollande (PS) en 2017.

B. La modernisation des institutions

Doc. vidéoprojeté : « La Cour de justice de la République »
Doc. vidéoprojeté : « Les missions de la Haute autorité pour la transparence de la vie politique »
Doc. vidéoprojeté : « Dépôt d'une Question prioritaire de constitutionnalité »
Doc. vidéoprojeté : « La Charte de l'environnement »
Doc. vidéoprojeté : « Quel est le rôle du Défenseur des droits ? »

- L'État répond à la défiance croissante dont fait l'objet la classe politique par la **création de la Cour de justice de la République** (seule juridiction pouvant juger les membres du gouvernement pour des crimes et des délits commis pendant leurs fonctions) en **1993** puis d'une **Haute autorité pour la transparence de la vie politique** (autorité administrative indépendante qui contrôle les déclarations de patrimoine des élus nationaux) en **2013** et par la procédure permettant de destituer le Président de la République pour manquement à ses devoirs en 2007.
- En 2004, la Charte de l'environnement est introduite dans le préambule de la Constitution de 1958, qui avait donné naissance à la V^{ème} République. En **2008**, une révision de la Constitution vise à moderniser davantage les institutions en renforçant les prérogatives du Parlement : elle crée la **Question prioritaire de constitutionnalité** (procédure permettant de saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il vérifie la constitutionnalité des lois déjà votées) et le **Défenseur des droits** (autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect des droits et des libertés par l'État ; actuellement, l'ancienne journaliste **Claire Hédon** occupe cette fonction).

Point de passage et d'ouverture 1 : « L'approfondissement de la décentralisation »

Doc. vidéoprojeté : « Une République décentralisée »

Doc. vidéoprojeté : « Un regard critique sur la décentralisation »

Consigne: Confrontez les documents pour montrer que l'approfondissement de la décentralisation, à partir des années 2000, transforme en profondeur le fonctionnement de la République tout en étant un processus décrié.

Point méthode : Confronter un texte et une image

- prélever des citations dans le texte et les rapprocher de certains éléments dessinés
- mentionner les éléments qui ne figurent que dans un des deux documents
- expliquer à partir du cours les deux documents
- montrer les intérêts et les limites des documents

- La modernisation de l'action publique se traduit aussi par l'approfondissement de la **décentralisation** (politique par laquelle l'État confie à des compétences et des financements à des collectivités territoriales), relancée par **Jean-Pierre Raffarin** en 2003-2004. Elle se fait au profit des **collectivités territoriales** (structures administratives locales détenant des compétences, un personnel et un budget qui leur sont propres). Elle aboutit à une réduction des compétences, du personnel et des dépenses de l'État dans certains domaines (gestion et entretien des locaux d'éducation, des infrastructures de transports locaux...).

- La décentralisation transforme le fonctionnement de la République
 - la **décentralisation est inscrite dans la Constitution** depuis **2003** ;
 - l'article 72 de la Constitution mentionne les compétences des collectivités territoriales : décider librement leur politique, organiser un référendum...
 - les transferts de compétences entre l'État et les collectivités territoriales doivent être accompagnés de transferts de moyens financiers et humains
- Mais la décentralisation est un processus décrié
 - des services publics relevant de l'État ferment dans les espaces ruraux (école, poste, commissariat de police mais aussi trésorerie ou hôpital)
 - mais les transferts de compétences ne s'accompagnent dans les faits pas toujours de transferts de moyens à la même hauteur par l'État

C. La solidité du régime face aux crises

Doc. vidéoprojeté : « L'essor du vote contestataire »

Doc. vidéoprojeté : « Le choc du 21 avril 2002 »

Doc. vidéoprojeté : « Qu'est-ce que l'état d'urgence ? (novembre 2015) »

Doc. vidéoprojeté : « L'état d'urgence sanitaire (mars 2020) »

- En dépit de ces nombreuses réformes constitutionnelles, la République fait face à l'essor du vote contestataire et de l'abstention. En avril 2002, la qualification de Jean-Marie Le Pen (FN) au second tour de l'élection présidentielle a fait l'effet d'un choc dans l'opinion publique.
- En 1995, une révision de la Constitution élargit les possibilités de recours au référendum (consultation de la nation qui répond à une question en votant par « oui » ou « non »). Toutefois, depuis le rejet du référendum sur le projet de Constitution européenne en mai 2005, aucun référendum n'a plus été organisé. L'adoption par voie parlementaire est privilégiée, car jugée moins risquée par le Président de la République et le Premier Ministre.
- Face aux attentats terroristes islamistes et à l'épidémie de la Covid-19, des gouvernements ont décidé d'adopter l'état d'urgence (état d'exception conférant aux autorités administratives le droit de prendre des mesures de restriction des libertés qui sont normalement du ressort de la justice). L'état d'urgence face à la menace terroriste est appliqué dès novembre 2015. L'état d'urgence sanitaire face à l'épidémie de Covid-19 est adopté en mars 2020.

II. Un régime qui répond aux évolutions de la société

A. La réaffirmation du principe de laïcité

Doc. vidéoprojeté : « L'exclusion d'élèves voilées »

Doc. 1 page 348 : « La laïcité et les lois »

Doc. vidéoprojeté : « La charte de la laïcité à l'école »

Doc. vidéoprojeté : « Emmanuel Macron et Christophe Castaner ont rencontré Dalil Boubaker...

- À partir de la fin des années 1980, le débat sur la **laïcité** (principe de séparation entre l'État et les institutions religieuses) est ravivé par l'expression croissante des religions dans l'espace public : en 1989, à Creil, trois collégiennes refusent de quitter leur voile. La République réaffirme la laïcité. En 2004, une **loi interdit les signes religieux à l'école** et en 2010, une **loi interdit le port du voile intégral** dans l'espace public. En 2013, une **Charte de la laïcité à l'école** est rédigée.
- La République s'efforce aussi de faire une plus grande place à l'islam. Des collectivités territoriales financent la construction de mosquées et des aumôneries musulmanes sont créées dans l'armée (1995), dans les prisons (2005) et dans les hôpitaux (2013).
- L'État crée également des instances représentatives de l'islam : le **Conseil français du culte musulman** en 2003 et la Fondation de l'islam de France en 2016. Ces instances cherchent à favoriser l'affirmation d'un islam de France, respectueux des valeurs de la République. Elles travaillent à la formation des imams en France pour empêcher l'islamisme et le **communautarisme** (comportements visant à ne pas s'intégrer au reste de la population).

B. De nouveaux droits pour les femmes

Doc. vidéoprojeté : « Une femme Premier Ministre

Doc. vidéoprojeté : « Ségolène Royal, candidate à l'élection présidentielle de 2007 »

Doc. vidéoprojeté : « Une campagne contre les violences faites aux femmes »

Doc. vidéoprojeté : « Les chiffres des violences conjugales en France en 2018 »

- Le débat sur la place des femmes dans la société est ravivé en 1991 par la **nomination d'Édith Cresson** au poste de Premier Ministre puis par l'**accès de Ségolène Royal** au second tour de l'**élection présidentielle** en 2007. Le **féminisme** (mouvement qui préconise de nouveaux droits pour les femmes) a pour principale revendication la **parité** (principe visant à mettre fin à la sous-représentation des femmes par rapport aux hommes dans les instances de décisions). Il se mobilise contre le sexisme, les violences faites aux femmes et les stéréotypes de **genre** (concept définissant le masculin et le féminin comme des constructions sociales), au sein d'associations comme les Chiennes de garde, Ni Putes ni soumises ou Osez le féminisme.

Point de passage et d'ouverture 2 : « La parité : du principe aux applications »

Doc. vidéoprojeté : « Les révisions de la Constitution en faveur de la parité »

Doc. vidéoprojeté : « La Journée de la femme »

Consigne : Confrontez les documents pour mettre en évidence les changements introduits par la parité mais aussi les inégalités qui subsistent malgré les réformes constitutionnelles.

- La parité introduit des changements dans la vie des femmes :
 - en 1999, la **parité électorale entre dans la Constitution**, pour les partis politiques favorisent l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives. C'est le cas avec la loi de 2013, imposant la parité aux élections départementales ;
 - en 2008, la **parité professionnelle entre dans la Constitution** : elle doit permettre un accès égal entre les femmes et les hommes aux fonctions décisionnelles. C'est le cas avec la loi de 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Toutefois, la France conserve l'un des plus faibles taux de féminisation de la vie politique en Europe : seulement 26% de députées, 27% de sénatrices et 20% de maires sont des femmes. Les inégalités hommes-femmes demeurent particulièrement importantes en termes d'accès aux postes supérieurs et de salaires (les femmes gagnent 19% de moins que les hommes).

C. Une société pourtant plus divisée

Doc. vidéoprojeté : « Les mariages et les PACS conclus de 2002 à 2018 »
Doc. vidéoprojeté : « Du Pacte civil de solidarité (PACS) au mariage pour tous »
Doc. vidéoprojeté : « Manifestation pour le “mariage pour tous” à Toulouse (2013) »
Doc. vidéoprojeté : « Manifestation de la “Manif pour tous” à Paris (2013) »

- L'application de la parité ou la mise en œuvre de mesures de **discrimination positive** (fait de favoriser des personnes issues de groupes victimes de discriminations systématiques afin de rétablir l'égalité des chances) en faveur de Français issus de l'immigration ont heurté les tenants de l'**universalisme républicain** (principe selon lequel tous les citoyens sont égaux devant la loi sans distinction d'origine ou de religion), qui redoutent l'essor du communautarisme.
- Les évolutions de la famille et du mariage divisent l'opinion publique par-delà les clivages politiques traditionnels. La **loi sur le PACS (1999)** puis la **loi sur le mariage pour tous (2013)**, défendue par **Christiane Taubira**, et l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes (2020) suscitent des manifestations et de vifs débats.

Doc. vidéoprojeté : « Les émeutes dans les banlieues françaises en 2005 »
Doc. vidéoprojeté : « Des tags islamophobes sur la mosquée de Villefontaine (Isère) en 2012 »
Doc. vidéoprojeté : « La profanation du cimetière juif de Westhoffen (Bas-Rhin) en 2019 »
Doc. vidéoprojeté : « Xénophobie en France : la tolérance progresse dans l'opinion »
Doc. vidéoprojeté : « Les affrontements entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre »

- Depuis les années 2000, la société française connaît des émeutes urbaines récurrentes (comme celles de 2005 dans les banlieues), des heurts communautaires (entre différentes communautés religieuses) mais aussi une recrudescence des actes racistes, antisémites et antimusulmans. Malgré ces actes, il semble que la diversité soit de mieux en mieux acceptée.
- En novembre **2018**, débute le mouvement des « **Gilets jaunes** » (mouvement de contestation de la vie chère, du sentiment d'abandon de certains territoires et de la politique libérale menée par **Emmanuel Macron**). Le mouvement ne s'achève qu'en février/mars 2020, avec la mise en place du confinement dans le contexte de lutte contre la Covid-19.

Conclusion

- Depuis 1988, les mutations de la vie politique sont importantes : cohabitation, montée de l'abstention et des extrêmes... La fonction présidentielle, bien que prépondérante sous la V^{ème} République, en est affaiblie. La V^{ème} République s'est réformée pour maintenir sa stabilité : adoption du quinquennat, poursuite de la décentralisation...
- La V^{ème} République doit faire face aux évolutions de la société française. Les années 1990 et 2000 voient un renouveau des mouvements féministes, aboutissant à la parité. La crise de la laïcité à l'école relance les débats. Des lois sont adoptées pour réaffirmer ce principe dans une République fragilisée par le communautarisme et le terrorisme. Dans ce contexte, les évolutions affectent les couples et les familles avec l'adoption du PACS, du mariage pour tous et de la PMA pour toutes. Mais là encore, les débats sont houleux et les oppositions sont violentes.